



ou Petit Guide de survie à l'usage des parents
Édition actualisée en 2019

Ce guide, un projet initié par la GEV en 2012, a été réalisé par des parents pour l'ensemble de la communauté scolaire du FG. Il se veut être un guide non exhaustif des particularités du FG.

Les informations qu'il contient sont celles recueillies au cours des années (elles se veulent indicatives et non forcément pérennes).

Ces informations ont été mises à jour pendant les vacances de l'été 2019 et toute suggestion qui pourrait aider à l'améliorer et à l'étayer est la bienvenue.

Merci de le signaler à la GEV par e-mail à contactparents-gev@fg-berlin.eu.

A

a

AA ou AF

Voir [Administration](#)

Abibac ou plutôt BacAbi

Cet examen est ouvert uniquement aux élèves dont la première langue d'alphabétisation est le français. Il permet en passant quelques examens supplémentaires d'obtenir un deuxième diplôme reconnu pour l'inscription aux universités allemandes en même temps que le Baccalauréat. Les cours comprennent de l'Allemand intensif (Littérature) et des cours d'Histoire-Géographie en allemand.

Ce diplôme est très reconnu en France. Il permet par exemple d'intégrer Sciences-Po Strasbourg sur dossier. L'obtention du diplôme diffère d'un Abitur puisqu'il s'agit d'un examen simple sans le contrôle continu sur 4 semestres.

Le choix d'intégrer cette filière Abibac se fait en 3^e sur dépôt de dossier incluant une lettre de motivation, qui sera évalué par un jury qui émettra un avis favorable ou non. C'est au dernier conseil de classe que sera décidée l'admission de l'élève dans cette filière. Pour les élèves dépendant de l'Administration Allemande alphabétisés en français, il leur faudra également changer d'administration avant le dépôt du dossier de candidature.

Abiball

C'est un bal organisé par les élèves de terminale, soirée où peuvent assister parents, professeurs et élèves, suite à l'achat d'un ticket (permettant de financer la soirée en question). Il marque de façon festive le passage au statut étudiant et a lieu généralement après la connaissance des résultats du Bac.

Abitur au FG de Berlin

Les élèves du lycée ont la possibilité de passer aussi l'Abitur berlinois (le passage de cet examen en plus du Baccalauréat, est obligatoire pour les élèves de l'Administration Allemande). Les modalités de l'Abitur sont fixées par le Land de Berlin (contrairement au Baccalauréat qui, lui, est un examen national).

> Attention, depuis plus de 300 ans, l'Abitur se passe au FG en français. L'Abitur comporte une part de contrôle continu sur 4 semestres. La décision pour les élèves de l'Administration Française de passer aussi l'Abitur se prend en 2nde. Il leur faut alors obligatoirement passer le MSA en 2nde.

Abiturienten

C'est le nom souvent utilisé pour nommer les élèves passant l'Abitur, l'équivalent de bacheliers - terme peu utilisé au FG - pour le Baccalauréat en France.

Abi Streich

Avec l'accord de la direction, les élèves de terminale organisent à un moment de la journée au sein du FG, pour fêter la fin des examens, un instant de folie. Rituel allemand.

Absence lors d'une épreuve faisant partie d'un examen français

Dans le cas d'une absence à une épreuve d'examen français, le Lycée Français de Berlin n'est pas un centre de rattrapage. Votre enfant sera convoqué dans un centre en France et devra se déplacer à vos frais pour participer à l'épreuve de remplacement selon la matière.

Absences & remplacements des professeurs

Les informations concernant les absences du jour des professeurs sont accessibles sur le tableau des remplacements au FG (à côté de la Vie Scolaire) et à distance par l'application disponible sur tout smartphone DSBmobile (Kennung 257121 / Passwort : Iledefrance1982).

> Voir [Professeurs](#)

Absences & retards des élèves

Les absences et retards sont suivis par le professeur principal en CM2 et en 6^e, et par le Bureau de la Vie Scolaire (BVS) pour les autres niveaux.

En cas d'absence de l'élève, il vous est demandé de prévenir au plus vite le BVS de préférence par e-mail (ou le

professeur principal pour les CM2 et 6^e) avec le motif de l'absence (raison familiale, médicale, etc...).

Toute absence non excusée ou dont le motif d'excuse n'est pas accepté figurera en «absence non excusée» sur son bulletin. Si votre adresse e-mail est connue du BVS et que votre enfant n'est pas encore majeur, vous recevrez régulièrement par e-mail un récapitulatif de ses absences et de ses retards.

> Rappelez à vos enfants que s'ils veulent continuer leurs études en Allemagne ou changer d'école, le nombre d'absences non excusées sur leur bulletin est un critère de sélection important (signe de sérieux).

Administration

Il existe au sein du lycée deux administrations :

- Une Administration Allemande (AA), rattachée au Sénat et représentée par la direction allemande

- Et une Administration Française (AF), rattachée à l'AEFE et représentée par le proviseur français.

Le Lycée Français étant un lycée de droit allemand, c'est la direction allemande qui représente légalement le lycée à l'étranger, par exemple lors de procès.

AEFE

AEFE signifie Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger. Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est une unité administrative qui, sous la tutelle du ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, a pour mission de gérer les établissements scolaires primaires et secondaires français, qu'ils soient publics ou privés sous contrats, établis à l'étranger.

Elle coordonne le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, communément appelés «Lycées Français». Ce réseau est constitué de près de 500 établissements scolaires homologués dont la liste est fixée par un arrêté annuel conjoint des ministres français de l'Éducation nationale et de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce réseau scolaire unique au monde est présent dans 137 pays.

> Vous pourrez trouver plus d'informations sur le site de l'AEFE : <https://www.aefe.fr/>

AGs

AG signifie Arbeitsgemeinschaften. C'est le nom donné aux ateliers organisés gratuitement par le FG après les cours. Ils ont été créés pour offrir des activités pédagogiques aux élèves aux classes qui sont libérées plus tôt l'après-midi. Les inscriptions ont lieu en début d'année, pour l'année. En général, il est possible de s'adresser au professeur concerné pour que l'élève puisse assister à la première séance de l'AG avant de s'engager pour l'année. Ces AGs varient suivant les années et la disponibilité des professeurs.

> Les annonces sont faites par les professeurs principaux en début d'année.

Aménagements pédagogiques

Pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, pour lesquels il convient de mettre en place des parcours de scolarisation inclusifs, il existe différents aménagements pédagogiques définis par le Code de l'éducation : PAI, PPRE, PAP et PPS. Ceci concerne notamment la dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, le TDAH mais aussi toutes autres formes de handicap et situations particulières : <https://www.aefe.fr/scolarite/ecole-inclusive/amenagements-pedagogiques-pai-ppre-pap-pps>. Ces plans sont généralement actualisés et reconduits chaque année et doivent être validés en début d'année par le Conseiller Principal d'Éducation et/ ou l'AA.

> À noter que les démarches à suivre dépendent de l'administration dont l'élève dépend. Pour l'AF, votre contact est le Conseiller Principal d'Éducation et pour l'AA, le secrétariat allemand.

> Demandez un rendez-vous dès le début de l'année.

Année d'essai

La première année scolaire au FG est une année d'essai (CM2 ou 5^e). L'école propose dans certaines matières et selon les niveaux une aide au travers des soutiens scolaires hebdomadaires (classes de CM2 à la 3^e pour le Français et classes de 5^e pour les Mathématiques).

APE (Association des Parents d'Elèves)

Notre école étant régie par le droit allemand, il n'existe pas d'APE comme vous pouvez la connaître en France. Le travail de l'APE est distribué entre l'assemblée des représentants.

- Voir GEV (pour le côté politique du travail de l'APE) et l'association de soutien du lycée,

- Voir Förderverein (pour le côté social).

À propos

C'est le journal du FG. Il est rédigé par des élèves et son contenu varie selon l'édition. Il paraît en général 4 fois par an. Le journal est payant (pour couvrir les frais d'impression) et coûte 1€ pour les élèves et 2€ pour les adultes. Il

est possible pour tout le monde de contacter l'équipe et de rédiger un article ou autre pour le journal.

> Contactez : apropos.fgberlin@gmail.com. Ou alors «apropos_fg» sur Instagram.

Assemblée des représentants des parents d'élèves (GesamtElternVertretung, GEV)

Voir [GEV](#)

Assemblée plénière (Gesamtkonferenz, GK)

L'assemblée plénière, réglementée par la loi berlinoise, donne son avis sur toutes les questions importantes de la vie du lycée.

Elle s'assure plus spécifiquement du développement et la qualité de l'enseignement. Elle regroupe l'ensemble des professeurs et de la direction. Y sont invités à titre consultatif deux représentants des parents et des élèves.

Elle se réunit au moins à 4 reprises pendant l'année scolaire. La présence de tout membre du corps professoral y est obligatoire.

Assemblée des représentants des élèves (Versammlung der SchülerVertretung, SV)

Voir [SV](#)

Association de soutien

Voir [Förderverein, FV](#)

ASSR

Au collège, l'éducation à la sécurité routière est finalisée par la préparation des deux attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) de niveau 1 et 2 pour l'obtention du permis de conduire en France. L'ASSR 1 se passe au cours de l'année de 5^e. L'ASSR 2 en classe de 3^e. Elles font partie de l'enseignement obligatoire. L'ASSR 2 est obligatoire pour l'obtention du permis de conduire des catégories A et A1 (motocyclette), B (et AAC) et B1 (permis quadricycle lourd à moteur).

Ateliers

Voir [AGs](#)

Aula

La Aula est une salle de réunion qui est propre aux écoles et universités allemandes. Au FG, elle se situe sur la droite du bâtiment, après le premier escalier. C'est un lieu polyvalent où se déroulent les réunions d'information, les examens, l'accueil des parents en début d'année, des cérémonies (comme la remise des diplômes) et qui sert aussi de salle pour les spectacles, les représentations de théâtre, les concerts et le Winterball.



Baccalauréat/ Bac

Le FG dépend de l'académie de Strasbourg en ce qui concerne les modalités du Bac. Il est bon de noter que les épreuves d'art facultatives (Théâtre et Arts plastiques) ne se déroulent pas obligatoirement à Berlin.

> L'épreuve de Français (écrite et orale) se déroule de façon anticipée, à la fin de la 1^{re}.

> Attention : il y a des frais d'examens et de déplacement qui sont à la charge des familles. Le Förderverein peut prendre part sous certaines conditions aux frais d'examens pour les familles en faisant la demande.

Le Bac est un examen national dont les modalités dépendent du ministère français de l'Éducation nationale.

> Voir également [Examen blanc](#)

Bal des élèves

Voir [Winterball](#)

Better FG

Il s'agit d'un site non-officiel initié et géré par des élèves, pour les élèves du FG. Le site a pour objectif de donner

accès aux élèves à un endroit où ils peuvent voir toutes les informations utiles concernant leur classe. Ce site existe et est encore en construction ; de nombreuses fonctionnalités sont en développement. Les élèves qui s'en occupent ont besoin d'élèves motivés pour les aider à développer et gérer le site et d'au moins un élève administrateur volontaire par classe.

> Vous pouvez les contacter via <http://www.fg-berlin.ga>. Ou <http://www.better-fg.ga>. Ou «betterfg» sur Instagram.

Bibliothèque

Voir [CDI](#)

«Blauer Brief»

Le nom vient de la couleur de l'enveloppe utilisée dans le passé. La «lettre bleue» est un message d'alerte réglementé par la loi scolaire berlinoise vous indiquant que les résultats de votre enfant dans la (ou les) matière(s) concernée(s) ne sont pas suffisants (au FG, elles sont envoyées pour une note allemande inférieure ou égale à 4-) et que cela peut remettre en question le passage de votre enfant en classe supérieure.

Cet avertissement a généralement lieu après le premier bulletin.

> Si vous en recevez une, prenez contact avec le professeur principal et/ ou le(s) professeur(s) concerné(s).

Bulletin Officiel (BO)

Le Bulletin Officiel de l'Éducation nationale française publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc... La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.

> <https://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Bourse aux livres

Elle est organisée en fin d'année par les élèves et leur permet d'acheter et vendre les livres scolaires. La liste des livres actuels est disponible sur le site du FG. Elle est en général actualisée au début du mois de juin.

> Les élèves sont informés directement de la date de l'événement. Cette date est, en général également publiée sur le site du FG.

Bourses financières

Elles peuvent être accordées sous certaines conditions par le Förderverein pour les frais d'examens et les voyages scolaires.

Brevet des collèges - Diplôme National du Brevet (DNB)

Cet examen marque la fin du cycle collège en France. Il se passe en classe de 3^e. L'épreuve du Brevet a été réformée en 2018.

Cette version équilibre les deux modes d'évaluation, à savoir contrôle continu et épreuves écrites/ orales. C'est le premier examen que votre enfant passera au FG.

> Attention, il existe des frais d'examens.

Les épreuves sont Français, Mathématiques, Histoire-Géographie/ Enseignement moral et civique et Sciences (Sciences de la Vie et de la Terre, Physique-Chimie et Technologie ; deux de ces matières étant tirées au sort environ au mois d'avril). L'épreuve orale porte sur un projet mené en Histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) ou de l'un des parcours éducatifs. Elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale et peut se dérouler selon deux modalités :

- Via un entretien individuel de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).

- Soit via un entretien collectif de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

En option, un enseignement facultatif (Langues et cultures de l'Antiquité, Langues et cultures européennes, Langue et culture régionale, découverte professionnelle...) suivi par le candidat peut lui rapporter un bonus de 10 ou 20 points.

La date du Brevet est décidée par le ministère français de l'Éducation nationale ; le FG fait partie de la région Europe 2. Cette date est publiée dans le bulletin officiel (BO) environ au mois de décembre.

> Voir également [Examen blanc](#)

Bücherbasar

C'est un projet qui comprend un stand à la fête du FG où vous pouvez acquérir toutes sortes de livres d'occasion à petit prix.

Les livres sont des dons collectés et triés par les parents qui s'occupent de ce projet. La réalisation de ce projet

nécessite beaucoup de préparation et de volontaires, n'hésitez donc pas à vous engager. Les collectes de dons commencent en juin et recommencent en septembre. Les revenus de ce projet sont reversés au CDI pour l'achat de livres et de manuels à disposition des élèves de l'école.

Bulletin scolaire

Il est distribué deux fois par année scolaire et il reprend l'ensemble des notes :

- Pour les CM2 et les 6^e : le premier bulletin reprend les notes du premier semestre, le second bulletin reprend l'ensemble des notes de l'année.

- Pour les autres niveaux le premier bulletin reprend les notes du premier semestre, le second bulletin reprend à la fois les notes du second semestre et aussi la moyenne de l'ensemble des notes de l'année par matière.

> Pour les élèves de 1^{re} et Term., les élèves reçoivent deux bulletins, un français et un allemand.

Il est remis par le professeur principal le dernier jour du semestre à 10h25. Ce jour-là, la pause de 15 minutes est réduite à 5 minutes. À l'issue de la remise des bulletins les élèves sont libérés.

Bureau de la Vie Scolaire (BVS)

Cette structure n'existe pas dans une école allemande. Le bureau de la vie scolaire est dirigé par le Conseiller Principal d'Éducation ou CPE : ce bureau organise beaucoup au quotidien dans le FG (au niveau pédagogique, surveillance, permanence) et gère le traitement des absences et des retards quelle que soit l'administration de l'élève (Voir Absences & retards des élèves).

Le BVS envoie régulièrement un bilan des absences et des retards aux parents (d'enfants non majeurs) qui ont fourni une adresse e-mail en début d'année.

> Pour joindre le BVS : bvs@fg-berlin.eu



Calendrier

Le calendrier des dates importantes est visible sur le site du FG sous : <https://www.fg-berlin.eu/Planning-des-Klausuren-et-Calendrier>. Ces dates sont prévisionnelles. Elles peuvent être modifiées en fonction de nécessités et d'événements non prévisibles : seul compte le calendrier actualisé affiché dans le hall de l'école. Les élèves sont invités à le consulter en priorité.

Cantine

La cantine est assurée par un prestataire extérieur, la société 3 Köche : <https://drei-koeche.de>

Après avoir inscrit votre enfant auprès du prestataire sur internet, vous obtiendrez un code pin et une carte magnétique. Grâce au code-pin, vous pourrez sur le site du prestataire choisir entre 3 menus et commander les repas pour un mois à l'avance. Toute modification de commande peut être effectuée d'un jour sur l'autre avant 18h. Muni de sa carte magnétique, votre enfant se présentera au comptoir de la cantine et obtiendra alors le menu commandé.

Le paiement s'effectue à la fin du mois en fonction du nombre de repas pris grâce à un prélèvement ou un virement bancaire.

Carnet de l'élève

C'est l'outil privilégié de communication au sein de l'établissement. Il est nominatif et comprend les informations de l'élève, son emploi du temps, ses notes, les excuses pour les jours d'absence, messages de leurs professeurs, les demandes de rendez-vous...

> N'oubliez pas de le vérifier et de le signer à minima chaque semaine et de le ramener lors de vos rencontres avec les professeurs.

Casiers

Ils sont mis à disposition par l'entreprise Mietra. La demande se fait en début d'année par téléphone ou directement par internet : www.mietra.de

> Attention, les contrats sont renouvelés automatiquement les années suivantes.

> Pensez à résilier à temps si besoin est.

Centre de Documentation et d'Information (CDI)

C'est un lieu de travail où les élèves peuvent se rendre en cas de «trou» dans leur emploi du temps. Cependant au niveau collège, avant de se rendre au CDI, il faut le signaler au BVS ou au surveillant de la salle de permanence. La personne responsable du CDI est un professeur documentaliste, spécificité des établissements français et également un axe incontournable pour l'orientation post-bac en France.

Classe

L'appellation des classes peut parfois prêter à confusion car les deux systèmes cohabitent.

Voici un tableau des correspondances :

Système allemand	Grundstufe Primarstufe		Gymnasiale Mittelstufe Sekundarstufe I				Gymnasiale Oberstufe Sekundarstufe II	
	5. Kl.	6. Kl.	7. Kl.	8. Kl.	9. Kl.	10. Kl.	11. Kl.	12. Kl.
Système français	CM2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 nd e	1 ^{re}	Term.
	École	Collège				Lycée		
	Primaire	Secondaire						

Commission bâtiment Hygiène & Sécurité (Bauausschuss)

Après de longues années de discussions sur l'état du bâtiment, sur la gestion par le Senat et la nécessité d'une commission paritaire au sein du FG pour traiter des problèmes de rénovation des locaux, le Conseil d'Établissement du FG a voté le 18 mars 2019 à la majorité la création d'un «Bauausschuss», une commission paritaire réunissant professeurs, élèves et parents pour rassembler les suggestions concernant des mesures de rénovation et coordonner les discussions entre les différents partenaires au sein et à l'extérieur de l'établissement.
> Contact : bauausschuss@fg-berlin.eu

Comité consultatif (Beirat)

Sans représentation des parents ni des élèves actuellement.

Au Comité consultatif sont représentés le Senat de Berlin, le Landesschulamt, le Conseiller culturel de l'Ambassade de France, son adjoint qui représente l'AEFE et le directeur de l'Institut Français.

Commission Cantine

Cette commission est formée de parents, professeurs et élèves. Elle veille à la qualité, la continuité et l'organisation de la cantine. La Commission Cantine cherche des personnes désirant s'impliquer activement dans son travail.
> Si vous désirez y participer, adressez-vous à la GEV.

Commission éducative

La Commission éducative est composée de façon paritaire de représentants du conseil d'établissement. Elle est appelée à se réunir selon les besoins pour résoudre des problèmes de comportement. Cette commission, organe préalable au conseil de discipline, n'émet aucune sanction et a un but uniquement éducatif.

Les sanctions disciplinaires sont de la responsabilité du conseil de classe qui se déroule sans participation des représentants, ni de parents, ni d'élèves et des instances.

> https://www.fg-berlin.eu/IMG/pdf/reglement_interieur_2014_annexe_commission_educative.pdf

Concert de Noël

Voir [Weihnachtskonzert](#)

Concierger (Hausmeister)

Nous avons la chance à l'école d'avoir un concierge à plein temps logé sur place dans un appartement, prévu à cet effet, à l'étage de la villa du FG. C'est une personne clé avec laquelle l'ensemble de la communauté scolaire aura souvent contact. Il fait partie intégrale de la communauté scolaire du FG. Son bureau se trouve à droite à l'entrée du bâtiment. Par exemple, on ira le voir pour obtenir de l'aide et/ou signaler des problèmes avec un casier, une porte, une lumière, une fuite etc...

Concours

Pour les plus motivés, différents concours sont proposés aux élèves du FG : Concours AEFE de discours, Ambassadeurs en herbe, Olympiades des sciences, Concours Général, Känguru der Mathematik, Concours

Diercke de Géographie, La Grande Lessive du développement durable, Concours des Sciences, Jeux Internationaux de la Jeunesse et du Golfe...

Conseils d'enseignement ou conseils de matière (Fachkonferenz, FK)

Les professeurs d'une spécialité sont convoqués une ou deux fois par an par le professeur responsable de la matière (Fachkonferenzleiter) ou d'un groupe de matière (Fachbereichsleiter) afin de délibérer sur des questions relatives à leur matière respective. Deux représentants élus des parents et des élèves sont également présents.

Conseil d'établissement (CE), (Schulkonferenz, SK)

Le Conseil d'établissement est la plus haute instance de consultation et de décision de l'organisation interne au FG. Les membres sont les deux directions et leurs adjoints, 4 représentants des professeurs (2 de chaque administration), 4 représentants des parents, 4 représentants des élèves. Ils sont élus par leurs assemblées respectives. Il se réunit a minima 4 fois par année scolaire.

Le Conseil d'établissement facilite la coopération entre direction, professeurs, parents d'élèves et élèves en ce qui concerne l'enseignement et l'éducation. Il a un pouvoir de décision dans certains domaines (comme par exemple le règlement intérieur de l'école) et donne des recommandations dans d'autres à l'assemblée plénière, à la direction et au Comité consultatif.

Conseiller Principal d'Éducation (CPE)

Les fonctions du CPE sont exercées sous la responsabilité du proviseur français. Il organise la vie collective quotidienne hors du temps de classe, en liaison avec la vie pédagogique dans l'établissement.

> Pour joindre le CPE : cpe@fg-berlin.eu

Confiance (Professeurs et élèves de)

Ces représentants sont élus en début d'année par les représentants des élèves lors de leur première assemblée. Leur nom est marqué dans le cahier de l'élève.

Ils sont à la disposition et à l'écoute des élèves en cas de conflit éventuel et doivent garder confidentiel ce qui leur est confié.

Conseils de classes

Ils sont régis par la loi scolaire berlinoise ; les représentants des parents et des élèves n'y sont donc pas présents. Ils valident les bulletins de notes, les choix d'orientation entre le collège et le lycée et le passage en classe supérieure.

Coordinateurs au niveau collège et lycée (Pädagogische Koordination, Päko)

Chacune de ces personnes est chargée de la coordination des cours pour les examens et l'orientation des élèves du niveau respectif.

Pour le collège, il s'agit de la Mittelstufe Koordination et des ASSR, du Brevet, du MSA et de l'orientation.

Pour le lycée, il s'agit de l'Oberstufe Koordination et de l'Abibac, du choix de l'organisation des cours pour l'Abitur avec les tuteurs et met en ligne les informations nécessaires comme le tableau des combinaisons de cours possibles au FG.

Coordinateur de matière

Ce sont les professeurs qui occupent une fonction AF et coordonnent les éléments relevant plus particulièrement des textes et modalités spécifiques aux programmes et aux examens français d'une matière. Ces personnes, dont la liste est communiquée chaque année, travaillent en étroite collaboration avec les responsables de matière au sein de la conférence de la matière respective.

D

d

Devoir sur Table (DST)

C'est le nom des contrôles écrits au FG dans les matières principales. Ils doivent figurer dans le GRR et être annoncés une semaine à l'avance. Jusqu'à la 2nde il ne peut pas y en avoir plus d'un par jour et de 3 par semaine. Exceptionnellement, en cas d'absence de l'élève, il pourra être repassé à une date ultérieure en accord avec le professeur concerné.

En cas d'absence à un DST, un certificat médical peut être demandé par le professeur. Chaque semestre, leur nombre varie selon la matière enseignée.

Directions ou Équipes de direction

Les directions sont assurées par un directeur et un directeur adjoint pour l'AA, un proviseur auquel s'ajoute un conseiller principal d'éducation (CPE) pour l'AF.

DSD I et DSD II

Ce sont les abréviations pour Deutsches Sprachdiplom I et II. Ces examens gratuits permettent d'attester un niveau de compétence en allemand reconnu dans tout l'espace européen et sont ouverts aux élèves qui ne suivent pas l'enseignement d'Allemand en langue maternelle. Le diplôme de langue allemande comprend deux niveaux :
- Le DSD I, qui s'adresse en général aux élèves de fin du collège / 3^e, atteste en cas de réussite le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL),
- Et le DSD II, qui s'adresse aux élèves de Term., le niveau C1/B2. Il permet aux bacheliers français d'entrer dans la plupart des universités allemandes sans passer un examen supplémentaire de langue.

Les deux examens comprennent chacun 3 épreuves d'écrit visant à évaluer la compréhension de l'écrit, la compréhension de l'oral et l'expression écrite et une épreuve d'oral visant à évaluer l'interaction orale et l'expression orale en continu.

> Pour passer ces examens, le mieux est de se renseigner auprès du professeur d'Allemand.

Dyslexie/ Dyscalculie

Si votre enfant souffre de dyslexie ou de dyscalculie qui a pu être diagnostiquée par le corps médical, il a le droit de demander un tiers-temps pour les examens français (Brevet, Baccalauréat).

Prévenez-le cependant qu'il devra à ce titre cocher la case «handicapé». Aidez-le à ne pas renoncer à ses droits par fierté.

> Pour les questions de tiers temps aux examens, contacter le secrétariat de l'administration de l'élève.



Échange d'élèves

Il existe certains programmes d'échanges d'élèves au sein du réseau AEFÉ.

> S'adresser au CPE.

Emploi du temps et présence à l'école

Il est valable pour un semestre et peut être sujet à modifications éventuelles. Distribué en début d'année, il doit être reporté au dos du carnet de l'élève par l'élève.

Les élèves peuvent être libérés plus tôt pour cause de cours supprimés en fin de journée et rentrer chez eux. Il en est de même pour les jours de fortes chaleurs ou avis de tempête (Voir [Hitzefrei und Unwetterwarnung](#)).

Ils sont autorisés à quitter l'école pendant la pause de midi seulement à partir de la 3^e.

Exceptionnellement, s'il a 2 ou 3 heures libres en milieu de journée, l'élève peut être autorisé à sortir avec l'accord écrit d'un responsable légal par e-mail adressé au CPE ou BVS.

E-mails & coordonnées des parents

Le moyen actuellement privilégié de communication entre les parents. Veillez à donner une adresse actuelle à votre représentant pour recevoir les informations de la classe et les activités de l'école car les représentants ne reçoivent pas vos coordonnées par l'école.

> N'oubliez pas également de mettre à jour votre adresse e-mail auprès du BVS et des secrétariats pour faciliter la communication entre le FG et les familles.

Examen blanc

Cela concerne les épreuves des examens nationaux français (le DNB, épreuve anticipée du Bac de français et le Bac). C'est un examen de préparation qui se déroule dans les conditions de l'examen officiel dont les notes ne comptent pas pour le diplôme final.



Facebook

Depuis l'année scolaire 2018-19, il existe un groupe fermé Facebook «Parents du Lycée Français de Berlin - Eltern des Französischen Gymnasiums» destiné aux parents du FG de Berlin pour qu'ils puissent communiquer plus facilement entre eux, dialoguer et interagir. Cela peut être utile et intéressant.

> Pour vous connecter : <https://www.facebook.com/groups/2364226693812401>

FG (Französisches Gymnasium)/ Lycée Français de Berlin

Le FG est le seul lycée qui propose un enseignement français à Berlin. C'est un lycée fort d'une longue tradition d'enseignement français, en langue française. C'est un établissement qui accueille des élèves issus de différents cursus, en majorité français et allemands et qui est précédé d'une réputation d'excellence. C'est également un lycée public allemand sans frais de scolarisation du Senat de Berlin dans lequel est installé un établissement en gestion directe avec l'AEFE.

Ce lycée existe, grâce à une volonté politique franco-allemande forte renouvelée (son traité fondateur qui date de 1953 est encore valable (voir Annexe, Traité de fusion) et ce lycée a un statut unique très particulier.

C'est un lycée d'enseignement français dont le but est de préparer les élèves aux diplômes de l'enseignement secondaire français (DNB/Baccalauréat) - obligatoire pour tous les élèves - et se doit de fonctionner à la fois en conformité avec les textes français concernant les programmes et les examens et en accord avec les règles fixées par la législation scolaire berlinoise (Berliner Schulgesetz) applicables au FG.

Tous les élèves du FG (795 recensés sur la page du Senat de Berlin à la rentrée 2018), arrivés :

- En CM2/ 5^e. Kl. relèvent de l'AA.

- De l'École Voltaire en 5^e/ 7. Kl. ou du réseau de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger) à partir de la 5^e/ 7. Kl. relèvent de l'AF : 400 élèves à la rentrée 2018.

Les élèves relevant de l'AA alphabétisés en allemand doivent passer les examens de l'enseignement secondaire allemand (MSA/ Abitur) en plus. Les élèves relevant de l'AA alphabétisés en français peuvent choisir de rester en AA (avec les mêmes implications de diplômes ci-dessus) ou changer au cours de leur scolarité dans l'AF (avec les mêmes implications de diplômes ci-dessous). Les élèves relevant de l'AF, indépendamment de leur alphabétisation, peuvent choisir de passer un diplôme supplémentaire MSA/ Abitur ou AbiBac.

Flopstar

C'est un concert organisé par les élèves du niveau lycée en début d'année civile pour l'ensemble des élèves. S'y produisent des élèves de tous les niveaux dans différentes disciplines : musique, danse...

Le moment de découvrir les talents cachés de ses camarades et de passer une excellente soirée au FG.

Fête de l'école

Cette fête organisée en début d'année scolaire est l'occasion pour tous de se retrouver un samedi et passer un bon moment.

Cette fête est organisée par l'association de soutien du FG, le Förderverein qui a besoin de l'engagement des parents d'élèves pour organiser, préparer et tenir les stands, et pour les contributions culinaires et le rangement en fin de journée également.

C'est la principale source de revenus pour le FV. Vous y trouverez des stands de nourriture, des activités diverses comme le Sponsorenlauf et le Musik-Marathon, des jeux et livres d'occasion (voir Bücherbasar)...

> Engagez-vous et venez nombreux !

Financement des voyages

Si vous bénéficiez de l'aide sociale dite Hartz IV, vous pouvez faire financer le voyage de votre enfant à 100% (sur demande au JobCenter).

Si vous avez besoin de l'aide du Förderverein, les formulaires de demande d'aide peuvent être obtenus auprès du professeur principal ou du secrétariat allemand.

> Et/ ou contacter foerderverein@fg-berlin.eu

Förderverein (FV)

C'est l'association de soutien de l'école. Elle est ouverte à tous sur adhésion. Son Assemblée générale a lieu

généralement au mois de mai. Il est très important de vous y inscrire ; la cotisation minimum est de 20€ par famille et par an.

Elle organise la fête du FG, les ateliers des CM2 et des 6^e, le financement non couvert par le Senat des voyages des professeurs, l'aide au financement des voyages et des frais d'examens pour les élèves de familles en difficulté, ainsi que de nombreux projet dans le FG...

> Contact au travers d'un formulaire par e-mail : foerderverein@fg-berlin.eu

Fournitures et livres scolaires

Certains livres sont disponibles lors de la bourse aux livres, d'autres sont prêtés gracieusement par le FG en début d'année et enfin de nouveaux ouvrages vous seront demandés par les professeurs à la rentrée.

L'expérience montre que bon nombre de professeurs demandent des cahiers 21x29,7 ou 24x32 lignes Sèyès, le traditionnel cahier sans spirale à grands carreaux qui n'est pas facile de trouver à Berlin (et coûteux). Pour ceux qui rentrent en France, il peut être bon d'en acheter et de les ramener dans les valises. Sinon, il y a la possibilité de se les procurer sur des plateformes d'achat en ligne ou certaines papeteries.

Pour ceux qui ne savent pas, le Schnellhefter (chemise-classeur à feuilles mobiles) est une fourniture scolaire très fréquente que connaît toute papeterie allemande.

> La liste des livres est sur le site de FG ; elle est en général actualisée au début du mois de juin. : <https://www.fg-berlin.eu/Liste-des-livres>

> Voir Bourse aux livres

Frais d'examens

Ils sont actualisés chaque année et sont valables pour tous les établissements de l'AEFE. Ils concernent les examens du Brevet en 3^e, des épreuves anticipées du Bac en classe de 1^{re} et du Bac en Term.

Le Förderverein peut aider à leur financement sous certaines conditions.

> Attention : le financement des déplacements (pour les examens des options lorsque le FG n'est pas centre d'examen) est à la charge intégrale des familles.



GEV (GesamtElternVertretung)

Cette assemblée, réglementée par la loi scolaire berlinoise, regroupe les représentants élus par les parents des élèves.

Elle est présidée par deux présidents et quatre suppléants élus lors de la première assemblée qui est invitée par la direction de l'école. L'assemblée des représentants de parents d'élèves se réunit au moins 4 fois par année scolaire. Elle protège les intérêts des parents d'élèves. Y sont invités les deux directions de l'école et, à titre consultatif, deux représentants élus pour les élèves et un représentant élu de chaque administration pour les professeurs.

Chaque assemblée est suivie par un Telegramme résumant les principaux points discutés à cette assemblée et un protocole, adopté à la prochaine assemblée par vote et distribué ensuite.

> Pour contacter les représentants de parents d'élèves du FG, écrire à : contactparents-gev@fg-berlin.eu

GEV-TELEGRAMME

C'est un bulletin d'information des représentants des parents d'élèves. Il paraît en fonction des besoins. C'est un document électronique envoyé par le biais des représentants des parents d'élèves des classes.

> Pour le recevoir, n'oubliez pas de fournir une adresse e-mail à vos représentants.

GRR (Gestion et Réserveation de Ressources)

Le GRR est un outil disponible au personnel du FG de gestion en interne des plages horaires pour les tests/ DST, les salles et/ ou le matériel. Le nombre de DST étant limité par jour et par semaine, cela permet aux professeurs de choisir en fonction des réservations faites par les autres collègues dans une même classe.

Merci de noter que pour les épreuves de langue, les réservations ne sont pas automatiquement reportés dans tous les GRR de toutes les classes concernées (ces cours regroupent en général plusieurs classes par niveau de langue).

> Pour les parents d'élèves et les élèves, vous pouvez vous renseigner sur les dates prévues des DST et des Tests sur le lien <http://www.fg-berlin.eu/grr/>

> Ou alors sur la page d'accueil du site internet du Lycée, à gauche au menu sur GRR, ensuite le DOMAINE est le

niveau de la classe (dans le système allemand 5. Kl. jusqu'à la 12.Kl.), et les Ressources sont le nom de la classe (les possibilités diffèrent selon le niveau a, b ou c en CM2 et 6^e; a1, a2, b1, b2, b3 de la 5^e à la 2nde, etc...)

Grundkurs (GK)

Cours de base dans le second cycle dans le système allemand avec 2, 3 ou 4 périodes par semaine.



Heure de cours

Une heure de cours, appelée «période» au FG dure 45 minutes. (En France, un cours dure 55 minutes).

Hitzefrei et Unwetterwarnung

Vos enfants peuvent être libérés suite à la décision de la direction allemande en cas de haute chaleur ou d'avis de tempête.

Homologation

C'est une liste de critères d'évaluation pour valider l'appartenance du FG au réseau de l'AEFE et donc garantir la possibilité de passer les examens français et aussi pouvoir réintégrer le système éducatif public français partout dans le monde.

Tous ces critères sont détaillés dans le «Mémento des Établissements» actualisé chaque année.

Cette homologation est délivrée par le ministère français de l'Éducation nationale.

> <https://www.aefe.fr/rechercher-une-ressource-documentaire/memento-des-etablissements>



Infirmierie

Ne la cherchez pas, il n'y en a pas au FG.

> Pour ce qui est de l'apport des premiers soins : <https://www.berlin.de/sen/bildung/schule/rechtsvorschriften/mdb-sen-bildung-rechtsvorschriften-aveh.pdf>

Information

Où chercher l'information à Berlin ?

Si vous avez des questions concernant Berlin et la vie d'expatrié français à Berlin, vous pouvez consulter les sites suivants :

- <http://www.berlin.de/>

- <http://www.vivreaberlin.com/>

- <http://www.berlin-accueil.de/>

- <http://www.ambafrance-de.org/>

Instances

Les instances au FG occupent chacune une mission qui lui est propre.

Chacune des assemblée de représentants (professeurs, parents d'élèves et élèves) élisent en début d'année des représentants et leurs suppléants pour chacune de ces instances. Leur invitation et participation à titre de membre votant ou à titre consultatif varie selon l'instance :

1- Conférences de matière ou groupe de matières

2- Assemblée plénière (Gesamtkonferenz, GK)

3- Assemblée des représentants des parents d'élèves (GesamtElternVertretung, GEV)

4- Assemblée des représentants des élèves (GesamtSchülerVertretung, SV)

5- Conseil d'établissement (CE), (Schulkonferenz, SK)

J

j

Journée portes-ouvertes

Cette journée programmée au mois de janvier permet aux parents des CM1 de toute école de Berlin de s'informer sur le Lycée Français de Berlin et d'y inscrire leur enfant pour l'entrée en CM2.

Journées projets - ProjektTage

Ces journées permettent aux élèves de réaliser des projets au sein de l'école. Ils sont organisés et encadrés par des professeurs qui font parfois appel à des parents bénévoles.

Ces jours-là, les horaires peuvent différer de ceux habituels. Depuis plusieurs années, il y a le projet Starke Klassen qui a lieu à des dates différentes, selon les niveaux, sauf pour les 3^e.

Jours de fêtes/ jours fériés

Les jours fériés sont ceux du calendrier berlinois exclusivement. Vous les trouverez sur le lien suivant : <https://www.schulferien.org/deutschland/feiertage/berlin/>

Les jours de vacances sont sur le site officiel du FG : <https://www.fg-berlin.eu/Vacances>

Il existe aussi des journées de fermeture du lycée (Studententage, Unterrichtsfreitage, certains examens).

> Renseignements sur le calendrier sur le site du FG : <https://www.fg-berlin.eu/Planning-des-Klausuren-et-Calendarier>

K

k

KKH-Lauf

Cette course a lieu à Tiergarten vers la fin du mois de mai. Depuis des années les professeurs de Sport organisent les inscriptions des élèves, des professeurs et des parents du FG.

Selon le nombre de participants, l'école reçoit un prix dont la somme est reversée au Förderverein.

> Pensez à vous inscrire et à rejoindre l'équipe du FG.

Klausur

Ce sont les examens dans le système allemand que passent toutes les 1^{res} et Term., et qui, pour les élèves de l'AA et ceux de l'AF qui passent l'Abitur comptent dans le contrôle continu pour son obtention.

Le nombre d'examens par semaine et par jour et la nécessité de présenter un certificat médical en cas d'absence sont réglés par la loi berlinoise.

Le calendrier des Klausuren est visible sur le site du FG sous : <https://www.fg-berlin.eu/Planning-des-Klausuren-et-Calendarier>. Ces dates sont prévisionnelles. Elles peuvent être modifiées en fonction de nécessités et d'événements non prévisibles : seul compte le calendrier actualisé affiché dans le hall de l'école (à côté du BVS).

Les élèves sont invités à le consulter en priorité.

L

l

Langue d'alphabétisation

Il s'agit de la langue dans laquelle l'élève a été alphabétisé (apprendre à lire et à écrire) en premier. Ceci est indépendant de l'administration dont dépend l'élève (Voir [FG](#)) et de sa nationalité.

Langue enseignée

Depuis la fondation du collège français en 1689, la langue française est restée la langue véhiculaire du FG même aux moments les plus difficiles de l'histoire.

Les langues enseignées autres que le Français et l'Allemand sont l'Anglais à partir de la 6^e, le latin en 5^e (une année

obligatoire), le Latin ou l'Espagnol à partir de la 4^e, le Grec à partir de la 4^e (facultatif).
Tous les cours (sauf les cours de langues et ceux de Mathématiques en CM2 et 6^e) sont donc donnés en français.
De même les épreuves des examens sont en langue française, sauf, évidemment, les langues.

Langue parlée

La langue officielle lors des différentes assemblées et faisant foi pour les protocoles est le français. Sauf par exemple pour les conseils de matière allemande qui se passent en allemand. Les assemblées de parents ont lieu dans les deux langues.

> Si vous en avez la possibilité, essayez de communiquer dans les deux langues.

Leistungskurs (LK)

Cours approfondis dans le second cycle dans le système allemand avec 5, 6, 7 ou 8 périodes par semaine.

Loi scolaire berlinoise (Berliner Schulgesetz, SchulG)

Contrairement aux textes de loi de l'éducation en France qui sont nationaux, les textes de loi pour les écoles de droit allemand à Berlin sont ceux du Land de Berlin.

> Vous pouvez trouver les principaux textes sur ce lien : <https://www.berlin.de/sen/bildung/schule/rechtsvorschriften/>

Loi (textes de) pour l'éducation en France

Le FG est un établissement homologué AEFÉ. Les textes de loi en vigueur au Lycée peuvent être consultés sur le site de l'AEFE (Voir [AEFE](#) et [Homologation](#)) et aussi sur le site du ministère français de l'Éducation nationale que vous pouvez consulter sur <https://www.education.gouv.fr/>



Mittlerer Schulabschluss (MSA) à Berlin

Ce diplôme marque la fin du cycle collège allemand à Berlin et se passe en 2nde puisque le niveau lycée allemand ne comprend que la 1^{re} et la Term. (Oberstufe). Les élèves de l'AF peuvent passer le MSA s'ils le souhaitent.

Sont prises en compte les notes de Français et de Mathématiques du Brevet des collèges (DNB)

> Important : les élèves décidant de passer l'Abitur (dans tous les établissements allemands) doivent obligatoirement passer le MSA, il est donc conseillé à tous les élèves de le passer.

> Pour plus d'informations : <https://www.fg-berlin.eu/Le-MSA-Mittlerer-Schulabschluss>

mini-MARATHON

Il a lieu traditionnellement fin septembre, la veille du marathon de Berlin. Il est ouvert à tous les enfants des écoles de Berlin à partir de 9 ans (4. Kl.).

La distance à parcourir est un dixième d'un marathon, soit 4,2 km. L'inscription payante est close fin août/ début septembre. Les informations concernant l'inscription sont distribuées bien avant les vacances d'été par l'équipe d'organisation parentale par e-mail via les représentants des parents des classes.

Depuis quelques années, des parents organisent la participation des élèves du FG.

Encouragez vos enfants à y participer, c'est un grand moment de la vie berlinoise.

> Contact : minimarathon@fg-berlin.eu

> Pour plus d'informations : <https://www.bmw-berlin-marathon.com/juniors/minimarathon/>

Motto Woche

Ne vous étonnez pas si de curieux personnages envahissent le FG au mois de juin.

Ce sont les Term. qui font la Motto Woche : une semaine de déguisements avec un thème par jour pour décompresser avant les dernières révisions pour l'examen de fin d'année. Rituel berlinois.

N

n

Notes

Il existe au sein du FG deux sortes de notes : les notes françaises de 0 à 20 (20 étant la meilleure note) et les notes allemandes de 6 à 1 (1 étant la meilleure note, note qui est composée de 50% par l'écrit et 50% par l'oral). Deux tableaux d'équivalence, selon les niveaux, existent dans le carnet de l'élève.

Notation

Les classes de CM2 et 6^e reçoivent une notation allemande.

Pour tous les autres niveaux jusqu'à la 2nde incluse, les bulletins du second semestre comportent deux notes :

- Une note semestrielle française
- Une note annuelle allemande.

Cette note annuelle tient compte de l'évolution de l'élève pendant l'année et n'est donc pas une simple moyenne arithmétique des notes des deux semestres.

Numéros d'urgence

- Police : 110
- Pompiers : 112
- Pour les autres numéros d'urgence (pharmacie, médecins...) voir le site de Berlin ><http://www.berlin.de/polizei/notfall/notdienst.html>

Autre numéro utile :

- Bürger Telefon (renseignements pour tout) : 115

P

p

Parents d'élèves

Le rôle des parents d'élèves au sein de la communauté scolaire du FG est réglementé par la loi scolaire berlinoise.

Parce que le FG, ce n'est pas seulement deux administrations, des professeurs et des élèves...

Ce sont également les parents : nous vous recommandons de vous informer de ces particularités et de vous engager au sein du FG que vous avez choisi pour la scolarité de vos enfants.

Allez aux réunions de parents, participez à la fête du FG, élevez vos représentants, remontez-leur vos points et vos idées et laissez vos coordonnées pour être informés.

Procédure recommandée en cas de difficulté(s)

Les deux directions ont appelé plusieurs fois la procédure recommandée en cas de difficulté d'un élève avec un membre de l'équipe pédagogique/un professeur :

- > 1. Le premier interlocuteur est le professeur concerné. S'il est impossible de trouver une solution ou d'avoir contact avec ce professeur, le deuxième interlocuteur est le professeur principal.
- > 2. Si le professeur principal n'intervient pas ou si le conflit est avec ce professeur, il faut s'adresser à la direction de l'administration dont le professeur dépend et demander à la direction d'intervenir auprès du professeur concerné. La direction a autorisé la présidence de la GEV à transmettre la liste des professeurs qui indique l'administration de laquelle ils relèvent (allemande ou française) et contient leur e-mail professionnel (Voir Professeurs).
- > 3. La direction procède alors à une médiation en présence des parents, du professeur concerné et de l'élève, s'il le désire.
- > 4. Si le parent a bien suivi la procédure (étapes 1, 2. et 3), c'est-à-dire, s'adresser au professeur concerné, ou au professeur principal puis à la direction, mais que la difficulté persiste, le parent peut alors directement s'adresser à l'autorité hiérarchique :
 - Pour les professeurs de l'AF, c'est l'inspection académique
 - Pour les professeurs de l'AA, c'est le Schulaufsicht.

Professeurs

Tous les professeurs du FG ont un e-mail professionnel (@fg-berlin.eu). La liste des adresses e-mail professionnelles des professeurs et leur appartenance aux administrations AA et AF est mise à disposition via l'école au premier semestre. Ils parlent français mais pas forcément allemand.

Il existe au sein du lycée différents contrats de travail pour les professeurs suivant leur administration. La nationalité du professeur est indépendante de son contrat et de son appartenance à une administration.

Ceci est important pour les absences, les remplacements et les préavis de grève. Les professeurs ne sont pas tenus de dire s'ils participent ou non au mouvement de grève. Une différence de taille existe entre les contrats allemands et les contrats français. Un professeur AA a dans son contrat des heures réservées à la surveillance et au remplacement de ses collègues absents. Ce n'est pas le cas pour un professeur AF. Ne seront donc automatiquement remplacés que les cours donnés par un professeur de l'AA.

En cas d'absence d'un professeur de l'AF le cours est souvent remplacé par une heure de permanence ou peut être supprimé.

> Voir [Absences et remplacements des professeurs](#)

Programmes scolaires

Les élèves reçoivent leurs enseignements avec des programmes français, à l'aide de manuels scolaires édités en français. Les exceptions sont l'Allemand (langue maternelle et partenaire), ainsi que l'Anglais en second cycle pour les cours préparant à l'Abitur.

> Le ministère français de l'Éducation nationale publie les programmes scolaires (collège et lycée) sous : <http://www.education.gouv.fr>

> Les programmes du Land berlinois peuvent être consultés en ligne sur : <http://www.berlin.de/sen/bildung/unterricht/lehrplaene>

R

r

Rencontres parents-professeurs

La première réunion parents-professeurs, Elternabend, est organisée par le FG et a lieu au début de l'année scolaire (fin septembre ou début octobre). L'élection des représentants des parents pour la classe a lieu lors de cette première réunion. Il est important de donner vos coordonnées à vos représentants à ce moment-là pour être tenu au courant.

Une fois par an, généralement le troisième vendredi du mois de novembre, une unique journée de rencontres parent-professeur, l'Elternsprechtag, est organisée pour permettre de courtes discussions individuelles entre les parents et chacun des professeurs de la classe. Sur rendez-vous pris directement par l'élève.

> Sinon, via le carnet de l'élève ou via l'e-mail professionnel du professeur, il est possible de demander à tout moment de l'année à rencontrer un professeur.

Règlement intérieur

Une commission paritaire au sein du FG pilotée par le CPE et réunissant professeurs, élèves, parents et membres du BVS, ayant pour mission la réflexion sur le règlement intérieur pour unifier ce dernier en deux langues et y apporter les modifications nécessaires pour être présentées et votées au conseil d'établissement du FG a été créée suite au vote favorable de cette instance.

>Le règlement intérieur est visible sur le site : <https://www.fg-berlin.eu/Reglement-Interieur>

Rentrée scolaire (Schulanfang)

La rentrée au FG se déroule sur plusieurs jours, en général entre fin août et début septembre. Les dates sont publiées sur le site internet de l'école (Voir [Calendrier ou Vacances](#)). La pré-rentrée des professeurs a en général lieu du mercredi au vendredi qui précède. Pour les élèves, elle s'étend sur 2 jours. Celle-ci a lieu par niveau et commence par un accueil des élèves par la direction et les professeurs principaux (environ 30 minutes) dans la Aula et ensuite une prise en charge des élèves par les professeurs principaux en classe pour une durée d'une heure et demie.

Le lundi c'est la rentrée des classes de 6^e et de la 4^e à la Term :

Classes de 6 ^e 10h30 – 11h00 et 11h00 – 12h30	Classes de 2 nd e 15h00 – 15h30 et 15h30 – 17h00
Classes de 4 ^e 11h00 – 11h30 et 11h30 – 13h00	Classes de 1 ^{re} 15h30 – 16h00 et 16h00 – 17h30
Classes de 3 ^e 11h30 – 12h00 et 12h00 – 13h30	Classes de Term 16h00 – 16h30 et 16h30 – 18h00

Il y a aussi une information sur l'Abitur dans la Villa Wuttke à deux horaires différents selon le niveau :

Pour tous les élèves passant l'Abitur des classes de 1 ^{re} 14h30 - 15h30	Pour tous les élèves passant l'Abitur des classes de Term. 15h30 - 16h00
---	---

Le mardi, c'est la reprise des cours, selon l'emploi du temps, pour les classes de 6^e et de la 4^e à la Term et c'est aussi la rentrée des classes de CM2 et des classes de 5^e :

Classes de CM2 9h00 – 10h00 et 10h00 – 11h30	Classes de 5 ^e 10h00 – 10h30 et 10h30 – 12h00
---	---

Ce jour-là, pendant que les élèves sont pris en charge par les professeurs principaux, les parents sont accueillis par les parents d'élèves et l'association de soutien de l'école.

Représentants des élèves (Schülervertretung, SV)

Dans chaque classe deux représentants titulaires et deux suppléants sont élus, en général à la première période de Vie de Classe avec le professeur principal. Ces représentants peuvent participer aux assemblées des représentants d'élèves SV-Sitzung et, pour les titulaires, se faire élire pour représenter les intérêts des élèves à différentes instances dans le FG. Contrairement aux délégués du système français, les représentants des parents d'élèves et des élèves ne sont pas présents au conseil de classe.

> Il existe un guide à l'emploi des représentants d'élèves édité par le Senat de Berlin : https://www.berlin.de/sen/bildung/schule/gute-schule/mitwirkung-von-schuelern-und-eltern/mdb-sen-bildung-schulorganisation-mitwirkung-leitfaden_schuelervertretung.pdf

Représentants des parents d'élèves (Elternvertretung)

Dans chaque classe deux représentants et deux suppléants sont élus à la première réunion de parents, lors de l'Elternabend, avec le professeur principal organisée par l'école. Ces représentants peuvent participer aux assemblées des représentants des parents GEV-Sitzung et se faire élire pour représenter les intérêts des parents d'élèves à différentes instances dans le FG. Contrairement aux délégués du système français, les représentants des parents d'élèves et des élèves ne sont pas présents au conseil de classe.

> Il existe un guide à l'emploi des représentants des parents d'élèves édité par le Senat de Berlin : https://www.berlin.de/sen/bildung/schule/gute-schule/mitwirkung-von-schuelern-und-eltern/web_leitfaden_elternvertreter.pdf

Responsables de matière (Fachleitung) ou de groupe de matières (Fachbereichsleitung)

Ce sont les professeurs qui occupent une fonction AA et sont responsables de l'organisation d'une matière ou d'un groupe de matières au sein du FG. Ces personnes, dont la liste est communiquée chaque année, sont les interlocuteurs privilégiés pour tous pour les questions relatives à l'enseignement de leur matière respective.



Secrétariat

Il existe au sein du lycée deux secrétariats : un Secrétariat Allemand rattaché à l'AA et un Secrétariat Français, rattaché à l'AF.

> Attention il est important de noter que pour les questions générales de l'élève, vous devez vous adresser au secrétariat dont il dépend.

Par contre, certains sujets sont traités par un seul secrétariat pour tous au FG :

-Le secrétariat allemand : les inscriptions en CM2, l'organisation et les questions concernant les examens

allemands (voir aussi coordination pédagogique pour l'orientation, le MSA et l'Abitur), la disponibilité et la réservation de salles à l'école, etc...

-Le secrétariat français : les inscriptions venant de la France ou du réseau AEFÉ, les inscriptions, l'organisation et les questions concernant les examens français (ASSR, DNB et Bac), etc...

Semestre

L'année n'est pas divisée en 3 trimestres mais en 2 semestres : le premier semestre se termine fin janvier, le second semestre fin juin. Pour les élèves de 1^{re} et Term. qui passent l'Abitur, le premier semestre (pour la prise en compte des notes) se termine en décembre.

La fin du semestre est marquée par la remise des bulletins le dernier jour de classe à 10h25 (Ce jour-là, la première pause de 15 minutes est réduite à 5 minutes). Les élèves sont libérés à l'issue de la remise des bulletins.

Site internet

> Le site officiel du FG, sous la responsabilité de la direction de l'école, est en deux langues : www.fg-berlin.eu

Stage en entreprise

Ce stage de 3^e en entreprise est effectué en fin de 2^{nde} au FG. Il devra se dérouler à Berlin.

Starke Klassen

C'est un projet mené par des professeurs dont les buts sont : améliorer les compétences sociales et la cohésion des élèves et soutenir les professeurs principaux durant les heures de Vie de classe. Les professeurs du projet Starke Klassen proposent par ailleurs des réunions de formation à destination des représentants des élèves de CM2, 6^e et 5^e avec les professeurs principaux. Le projet est en place depuis 2013 et concerne toutes les classes depuis le CM2 jusqu'à la Term. (sauf les classes de 3^e).

SV (Assemblée des représentants des élèves, Versammlung der Schülervertretung)

Cette assemblée, réglementée par la loi scolaire berlinoise, regroupe les représentants élus par les élèves dans les différentes classes. Elle est présidée par deux présidents et les suppléants élus lors de la première assemblée qui est invitée par la direction du FG.

L'assemblée des représentants des élèves se réunit au maximum 2 fois par mois : une fois durant deux périodes ou 2 fois durant une période. Elle protège les intérêts des élèves. Y sont invités à titre consultatif deux représentants élus pour les parents ainsi que des représentants élus pour les professeurs.



TDAAH/ ADHS

Les élèves diagnostiqués à trouble déficit de l'attention avec/ sans hyperactivité peuvent bénéficier de mesures spéciales d'accompagnement durant leur scolarité et au cours des examens (tiers temps, ordinateur). Ces mesures doivent être sollicitées et validées à temps par la direction et/ou le CPE.

Les démarches pour les élèves de l'AA et de l'AF sont différentes.

Voir Aménagements pédagogiques.

Tests

Ce sont des contrôles réguliers de connaissance qui existent dans toutes les matières (en plus des DST dans les matières principales) à l'écrit ou à l'oral. Ils peuvent être annoncés en avance ou surprise. Leur durée varie et peut atteindre au maximum celle d'une période de 45 minutes. La direction allemande a plusieurs fois rappelé qu'un test de longue durée est à considérer comme un DST en ce qui concerne les règles du nombre maximum possible de contrôles par jour et du délai de l'annonce.

Théâtre

Le théâtre est sans nul doute un point fort du FG. Des ateliers Théâtre sont ouverts aux élèves à partir de la 4^e. Dès la 3^e, le Théâtre est une option facultative. Des représentations très prisées ont lieu dans l'Aula du FG au second semestre.

Traité de fusion

Le traité de fusion de 1953 encore valable définit le projet du Lycée Français de Berlin. Vous trouverez son texte intégral en deux langues en annexe.

> Voir à la fin du Guide Annexe.

Transports en commun

À partir du mois d'août 2019, les élèves berlinois ont droit à la gratuité des transports en commun en zone AB.

Le Schülerticket, valable plusieurs années, doit obligatoirement être commandé en ligne auprès de la BVG :

<https://www.bvg.de/de/abo-online/schuelerticket>



Unique

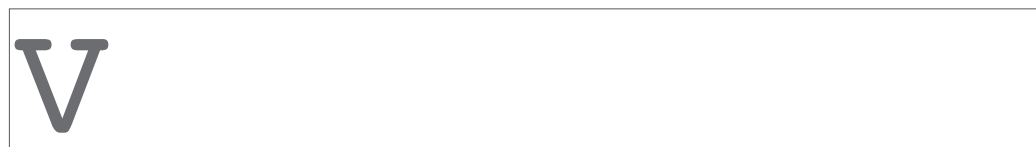
La phrase employée par François Mitterrand lors de sa visite en mai 1987 pour décrire le lycée :

« Ce lycée est unique au monde »

C'est un lycée public de droit allemand sous administration centrale du Senat de Berlin, remplissant les critères d'homologation AEFÉ.

Ce lycée est réellement unique : c'est le plus ancien Lycée Français au monde, le seul lycée AEFÉ sans frais de scolarité.

Et c'est le seul lycée allemand où l'on suit sa scolarité en français sur des programmes français et où tous les élèves passent les examens nationaux français (Brevet, Bac).



Vacances

Les vacances du lycée sont fixées par le Comité consultatif (où sont représentés le Senat et l'AEFE). Elles diffèrent à la fois des vacances berlinoises et des vacances françaises mais se veulent un compromis entre les deux.

> Les dates sont visibles sur le site du FG : <https://www.fg-berlin.eu/Vacances>

Vélo

Ils peuvent être garés sous votre responsabilité devant le FG après la grille. Il s'entend qu'ils sont en bon état de fonctionnement, freins, lumières.

> Nous vous recommandons de les faire tatouer par la Police.

> <http://www.berlin.de/polizei/service/fahrradcodierungen.html>

Vie Scolaire

Voir Bureau de la Vie Scolaire (BVS)

Villa du FG

La villa Maltzahn, devant le bâtiment principal du Lycée Français de Berlin, est une des deux villas (avec la villa Ullstein derrière le bâtiment) caractéristiques du quartier qui ont survécu aux destructions car sous protection du patrimoine (Denkmalschutz). Elle est appelée aussi villa Wuttke, du nom de son architecte, et se situe sur la gauche dans la cour. Son entrée, une grande porte verte, se trouve à l'arrière du bâtiment et on y accède en prenant le premier escalier. Elle fait partie du FG et abrite à l'étage l'appartement du concierge de l'école et des archives au sous-sol.

C'est un lieu polyvalent où se déroulent également des réunions d'information, des examens, des cérémonies et qui sert aussi de salle pour les séances du Conseil d'établissement et du Comité consultatif.

Voyages de classe

Au collège, ils sont organisés bénévolement par un professeur. Ils ne sont pas systématiques.

Au lycée, pour les élèves d'Espagnol, Latin et Grec, ils sont souvent organisés par les professeurs de langue.

- > Il existe une charte des voyages qu'il est possible de consulter sur le site officiel du FG : <https://www.fg-berlin.eu/Charte-des-voyages>
- > Pour les familles en difficulté, il est possible d'obtenir une aide auprès du Forderverein.



Wandertag

C'est une coutume des écoles allemandes. En début d'année, certains professeurs principaux organisent une journée d'excursion avec leur classe afin que chacun apprenne à se connaître hors des heures de cours.

Weihnachtskonzert

C'est une soirée musicale de Noël gratuite qui a en général lieu un jeudi soir, au milieu du mois de décembre, à partir de 17h30 heures dans l'Aula. C'est un moment très agréable. Venez nombreux y participer et faire honneur à tous les élèves qui se produiront et leurs professeurs. L'affiche produite spécialement pour cette occasion est souvent réalisée par un parent ou un élève de l'école que nous remercions fortement.

N'hésitez pas à vous proposer en contactant les parents de la conférence de matière musique.

Winterball

C'est un grand événement organisé par et pour les élèves. Il est géré et mis en place uniquement par les élèves, bien entendu sous la supervision de la direction.

Cet événement a lieu mi-janvier. C'est une soirée musicale et dansante ayant un thème différent chaque année. Les tickets sont vendus par les élèves, lors des grandes pauses. Bon moment garanti.

Le Winterball commence à 18h et se termine à 1h du matin. Selon les niveaux, les élèves peuvent y participer plus ou moins tard.

Le rôle des parents est limité à l'aide demandée par le comité d'organisation. Généralement il s'agit de tenir les vestiaires et d'assurer des rondes de surveillance autour du lycée. Les représentants feront appel à vous.

Merci d'avance de bien vouloir les aider.



Zwei Schlüssel - Livre sur l'histoire du FG (en langue allemande)

Le livre sur l'histoire du FG en langue allemande est disponible via le lien suivant : <https://www.fg-berlin.eu/Zwei-Schlüssel> en format pdf.

Il a été créé à l'occasion des festivités du 325^e anniversaire du Lycée Français de Berlin en 2014.

Accord sur la fusion du "Collège Français" de Berlin-Frohnau avec le "Französisches Gymnasium" Collège Français de Berlin

L'entente franco-allemande étant la base d'une reconstruction pacifique en Europe, et l'intention étant de fonder à Berlin, dans le domaine culturel, une communauté de travail franco-allemande, et de donner ainsi un exemple de coopération féconde, le Gouvernement de la République française, représenté par le Général, Chef du Gouvernement Militaire français, et la Ville de Berlin, représentée par le Maire, Chef du Gouvernement de Berlin, ont conclu l'accord suivant:

1. Le "Collège Français" à Berlin - Frohnau sera fusionné avec le "Französisches Gymnasium" à Berlin -Wedding en une école du nom de "Französisches Gymnasium - Collège Français". La fusion devra être aussi parfaite que possible, c'est à dire sur la base de l'égalité des droits et dans l'esprit de coopération animé d'une confiance réciproque.

Les noms de "Französisches Gymnasium" et de "Collège Français", que l'Ecole allemande a portée jusqu'à présent, seront maintenus sous cette forme puisqu'ils ont été conservés depuis la fondation de l'Ecole en 1689.

2. La nouvelle école née de cette fusion est une école du deuxième degré (section science langue) qui fera partie de la catégorie des écoles de caractère pédagogique particulier dans le sens du paragraphe 3 a de la loi scolaire berlinoise du 26 juin 1948/17 mai 1951. Les charges financières sont supportées par la Ville de Berlin.

3. L'école est également gratuite pour les élèves français. Dans le cadre des disponibilités budgétaires, les fournitures scolaires seront gratuites.

4. Après avoir été répartis dans les diverses classes, en tenant compte de leurs connaissances actuelles, les élèves du Collège Français de Berlin -Frohnau assisteront aux cours avec leurs camarades allemands.

5. Pour la durée de cet accord, le Gouvernement de la République française s'engage à payer le traitement de cinq professeurs français au moins, enseignant dans cette école.

Ces professeurs, qui devront s'adapter aux conditions particulières de la nouvelle école, conserveront leurs droits dans leur administration d'origine en ce qui concerne leur statut, leurs droits à l'avancement, leur traitement, leurs droits à la retraite, leur maximum de service etc...

6. Un professeur désigné par les autorités françaises compétentes fera partie de la direction du "Französisches Gymnasium - Collège français". Les deux Directeurs prendront en commun toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

7. En coopération avec les professeurs allemands et français, les deux Directeurs établiront un règlement scolaire qui sera porté à la connaissance des familles et des élèves.

8. A condition que l'accord ne stipule rien d'autre, les prescriptions édictées par Berlin s'appliqueront en principe à la nouvelle école, aux professeurs allemands et à l'activité d'enseignement des professeurs français.

9. La fusion des deux Ecoles prendra effet à compter du 22 septembre 1952, date de la nouvelle année scolaire française 1952/53. L'année scolaire en cours a commencé, pour les élèves allemands, le 1er avril 1952; elle prendra fin pour tous les élèves le 31 mars 1953.

Conformément aux instructions valables pour les écoles berlinoises, le début de l'année scolaire sera fixé au 1er avril et la fin de l'année scolaire au 31 mars.

La répartition des matières d'enseignement devra être réglée de manière à permettre aux élèves français de satisfaire aux exigences des examens de l'enseignement secondaire français (brevet de fin d'études du 1er cycle, baccalauréat 1ère et 2ème parties, etc...).

10. Les programmes d'enseignement devront être établis de manière à permettre aux élèves de passer l'examen du baccalauréat allemand ou français. Ils devront correspondre, autant que possible, aux "nouveaux horaires et programmes de l'enseignement du second degré" et devront être appliqués conformément aux "instructions officielles françaises" du 30 septembre 1938 dont tous les professeurs allemands et français de la nouvelle Ecole recevront un exemplaire de l'Administration scolaire française.

11. Les prescriptions françaises relatives aux vacances s'appliqueront autant que possible à la nouvelle Ecole; la fin des grandes vacances sera fixe chaque année.

12. L'horaire de la nouvelle Ecole sera -établi conformément aux usages allemands; de ce fait, les cours commenceront à huit heures et se poursuivront toute la matinée et le début de l'après-midi, avec les récréations habituelles. Les cours dureront quarante-cinq minutes.

13. Des livres de classes français continueront à être employés pour enseigner en langue française conformément au principe de ce collage.

Le choix de ces livres (qu'il s'agisse de livres composés en français ou de livres composés par des auteurs allemands et traduits en français) est fait par les Directeurs du "Französisches Gymnasium Collège français", agissant d'un commun accord.

14. Cet accord entrera en vigueur le jour même de sa signature. Il est valable jusqu'au 31 mars de chaque année. Si l'accord n'est pas dénoncé par une des Parties contractantes trois mois avant le 31 mars, l'accord se trouvera prorogé chaque fois tacitement d'un an. A la suite d'une annulation de l'accord, les élèves français pourront suivre les cours du "Französisches Gymnasium - Collège français" jusqu'à la fin juin (fin de l'année scolaire française).

15. Le présent accord a été rédigé en langue française et en langue allemande, les deux textes faisant également foi.

Fait à Berlin le 24 avril 1953 Pour le Sénat de Berlin Dr. Reuter Maire Chef du Gouvernement Pour le Gouvernement de la République française M. Demiau Chef du Gouvernement Militaire Français de Berlin

Abkommen über die Verschmelzung des "Collège Français" in Berlin-Frohnau mit dem Französischen Gymnasium - Collège Français de Berlin

-

Da die deutsch-französische Verständigung die Grundlage eines friedlichen Aufbaus in Europa ist und um in Berlin auf dem kulturellen Gebiet eine deutsch-französische Arbeitsgemeinschaft zu begründen und damit ein Beispiel fruchtbarer Zusammenarbeit zu bieten, schliesst das Land Berlin, vertreten durch den Regierenden Bürgermeister, und die Französische Republik, vertreten durch die Französische Militärregierung, folgendes Abkommen:

1. Das "Collège Français" in Berlin-Frohnau wird mit dem "Französischen Gymnasium" in Berlin-Wedding zu einer Schule mit dem Namen "Französisches Gymnasium (College Français)" verschmolzen. Die Verschmelzung soll so vollkommen wie möglich sein, und zwar auf der Grundlage der Gleichberechtigung und im Geiste vertrauensvoller Zusammenarbeit.

Die Namen "Französisches Gymnasium" und "Collège Français", die bisher für die deutsche Schule galten, werden in der obigen Form beibehalten, da sie seit der Gründung der Schule im Jahre 1689 bewahrt worden sind.

2. Die neue Schule, die aus der Verschmelzung hervorgeht, ist eine Oberschule Wissenschaftlichen Zweiges und gehört zu der Gruppe der Schulen besonderer pädagogischer Prägung im Sinne des § 3a des Schulgesetzes für Berlin vom 26.6.1948/17.5.1951. Schulträger ist Berlin.
3. Der Besuch der Schule ist auch für die französischen Schüler schulgeldfrei. Die Lernmittel werden ihnen im Rahmen der Haushaltsmittel unentgeltlich zur Verfügung gestellt.
4. Die Schüler des "Collège Français" in Berlin-Frohnau werden nach ihren gegenwärtigen Kenntnissen in den verschiedenen Fachgebieten auf die entsprechenden Klassen verteilt, sie nehmen dann mit ihren deutschen Kameraden an dem gleichen Unterricht teil.
5. Für die Dauer des Abkommens übernimmt der französische Staat die Gehaltskosten für mindestens 5 französische Lehrer, die an der neuen Schule Unterricht erteilen werden.
Diese Lehrer, die sich den besonderen Bedingungen der neuen Schule anpassen müssen, werden die Rechte ihrer Stellung als französische Lehrer in Bezug auf das Anstellungsverhältnis, die Beförderung, das Gehalt, die Pension, die Dienststunden usw. bewahren.
6. Ein von den zuständigen französischen Behörden bezeichneter Lehrer wird in die Leitung des "Französischen Gymnasiums" mit eintreten. Die beiden Leiter werden in Obereinstimmung miteinander alle für die gute Entwicklung der Schule notwendigen Maßnahmen treffen.
7. In Zusammenarbeit mit ihren deutschen und französischen Lehrkräften werden die beiden Leiter eine Schulordnung aufstellen, die den Erziehungsberechtigten und Schülern bekannt gegeben wird.
8. Für die neue Schule, die deutschen Lehrer und die Unterrichtstätigkeit der französischen Lehrer gelten, sofern das Abkommen nichts anderes bestimmt, grundsätzlich die von Berlin erlassenen Vorschriften.
9. Die beiden Schulen werden mit Beginn des neuen französischen Schuljahres 1952/53 am 22. September 1952 verschmolzen. Dieses Schuljahr, das für die deutschen Schüler am 1. April 1952 begonnen hat, wird für alle Schüler mit dem 31. März 1953 enden.
Gemäß den Bestimmungen für die Berliner Schulen wird der Beginn des Schuljahres auf den 1. April, das Ende des Schuljahres auf den 31. März festgelegt.
Die Verteilung des Lehrstoffes muss so geregelt werden, dass es des französischen Schülern

ermöglicht wird, den Prüfungsanforderungen des französischen Höheren Schulwesens zu entsprechen (brevet de fin d'études du 1er cycle, beide Teile des Baccalauréat usw.).

10. Die Lehrpläne sollen derart abgefasst werden, dass sie es den Schülern ermöglichen, in die deutsche wie auch in die französische Reifeprüfung einzutreten. Sie sollen soweit wie möglich den "Nouveaux Horaires et Programmes de l'Enseignement du second degré" entsprechen und gemäss den "Instructions officielles françaises" vom 30. September 1938, von denen alle deutschen und französischen Lehrer der neuen Schule von der Französischen Schulverwaltung ein Exemplar erhalten, ausgeführt werden.
11. Die französischen Vorschriften in Bezug auf die Ferien werden in der neuen Schule soweit wie möglich angewendet; das Ende der Sommerferien wird von Jahr zu Jahr festgelegt.
12. Der Stundenplan der neuen Schule wird gemäß dem deutschen Brauch festgelegt; danach beginnt der Unterricht um acht Uhr und erstreckt sich über den ganzen Vormittag und den Beginn des Nachmittags, bei einer Dauer der Stunden von 05 Minuten und den üblichen Pausen.
13. Französische Schulbücher werden auch weiterhin verwendet werden entsprechend dem Grundzug dieses Gymnasiums, seinen Unterricht in französischer Sprache zu erteilen.

Die Auswahl dieser Bücher (seien es von französischen Autoren verfasste oder aus dem Deutschen ins Französische übersetzte) erfolgt in beiderseitigem Einvernehmen zwischen den Direktoren des Französischen Gymnasiums - Collège français.
14. Dieses Abkommen tritt am Tag nach seiner Unterzeichnung in Kraft. Seine Geltungsdauer ist auf die Zeit bis zum 31. März jeden Jahres festgesetzt. Wird das Abkommen nicht 3 Monate vor Ablauf des 31. März von einem Vertragspartner gekündigt, verlängert es sich jeweils stillschweigend um 1 Jahr. Im Falle einer Kündigung dürfen die französischen Schüler das Französischen Gymnasium - Collège français - noch bis Ende Juni (Ablauf des französischen Schuljahres) besuchen.
15. Dieses Abkommen ist in deutscher und französischer Sprache geschlossen. Die beiden Texte sind gleichermaßen verbindlich.

Geschehen in Berlin am 24. April 1953 Für den Senat von Berlin
Dr. Reuter, Regierender Bürgermeister
Für die Regierung der Französischen Republik
M. Demiau, Chef der Französischen Militärregierung von Berlin